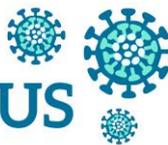


Pôle communication

Vendredi 12 août 2022



CORONAVIRUS Covid-19

INFO PRESSE

Ouverture de la deuxième dose de rappel à toutes les personnes vulnérables

La deuxième dose de rappel de vaccin contre le virus du Covid-19 (ou « quatrième dose » de vaccin à ARNm comme le Pfizer-BioNTech, par exemple) est étendue aux :

- personnes sévèrement immunodéprimées ;
- personnes âgées de 18 à 59 ans et à risque de forme grave de Covid-19 ;
- femmes enceintes, dès le premier trimestre de grossesse ;
- personnes vivant ou ayant des contacts réguliers avec des personnes fragiles ou immunodéprimées ;
- professionnels du secteur de la santé et médico-social.

Cette deuxième dose de rappel est administrée à partir de trois mois après l'injection du premier rappel ou l'infection au Covid-19 pour les personnes âgées de 80 ans et plus et les personnes sévèrement immunodéprimées, quel que soit leur âge. Et, à partir de six mois après l'injection du premier rappel ou l'infection pour les autres personnes éligibles.

Pour les personnes fragiles, le deuxième rappel était déjà possible depuis :

- le 23 mars 2022 pour les personnes âgées de 80 ans et plus ;
- le 16 avril 2022 pour les personnes âgées entre 60 à 79 ans.

La protection conférée par le vaccin diminue avec le temps et le virus continue de circuler : les personnes les plus fragiles, dont l'immunité est plus faible, doivent donc rester vigilantes.

OÙ SE FAIRE VACCINER ?

- au centre de santé de la famille (CSF) de Montravail ;
- en province Sud, dans les centres médico-sociaux (CMS), de l'Île des Pins, Yaté, Thio, La Foa et Bourail, uniquement sur rendez-vous ;

*** Retrouvez toute l'actualité du gouvernement sur gouv.nc ***

- en province Nord, dans les CMS listés [ICI](#);
- dans les pharmacies et chez les professionnels de santé recensés sur la carte interactive, [ICI](#).

* *
*